

Fiche d'information

Le Partenariat Afrique-UE pour l'Énergie

Le Partenariat Afrique-UE pour l'Énergie (PAEE) est un **cadre à long terme destiné à favoriser un dialogue et une coopération politiques structurés** entre l'Afrique et l'UE sur des problèmes énergétiques stratégiques reflétant leurs besoins respectifs. Dans le cadre de ce Partenariat, l'Afrique et l'Europe travaillent main dans la main à l'élaboration d'une vision commune et de réponses politiques adaptées, mais aussi à la mise au point de mesures spécifiques destinées à répondre aux défis énergétiques du XXI^e siècle.

L'**objectif global** du PAEE consiste à **améliorer l'accès** à des services énergétiques fiables, sûrs, abordables, rentables, durables et respectueux du climat sur les deux continents en mettant tout particulièrement l'accent sur la réalisation des OMD en Afrique.

Pour atteindre son objectif global, le PAEE concentrera ses efforts sur des **objectifs spécifiques concrets, réalistes et visibles devant être atteints d'ici 2020**, comme cela a été convenu lors de la première Conférence de haut niveau du PAEE qui s'est tenue à Vienne les 14 et 15 septembre 2010. Des initiatives spécifiques mettront l'accent sur les **cinq domaines prioritaires** ci-dessous :

- accès à l'énergie,
- sécurité énergétique,
- énergies renouvelables et efficacité énergétique,
- renforcement des capacités institutionnelles et
- développement des investissements.

Les initiatives du PAEE contribuent à la réalisation des objectifs et stratégies énergétiques existants au niveau national, régional et continental en Afrique et tiennent compte des normes sociales et environnementales requises.

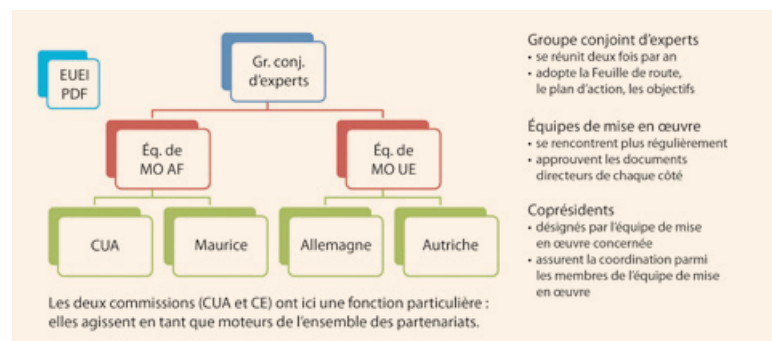
Structure de gouvernance

Des leaders africains et européens se rencontrent lors de **réunions au sommet** entre l'Union européenne et l'Afrique afin de définir le calendrier de leurs relations. Le Sommet tenu à Lisbonne en décembre 2007 a adopté la **Stratégie conjointe Afrique-UE** comprenant huit partenariats stratégiques dont le PAEE.

Des **groupes conjoints d'experts** ont été établis afin de mettre en œuvre les huit partenariats stratégiques. Les groupes incluent des représentants de pays membres africains et européens de même que des organisations de la société civile; ils forment les **équipes de mise en œuvre** africaines et européennes. Ces équipes désignent des **coprésidents** chargés d'assurer la coordination entre les membres de l'équipe.

Les coprésidents du PAEE sont l'Allemagne et l'Autriche, du côté européen, ainsi que la Commission de l'Union africaine et la République de Maurice, du côté africain.

Les groupes conjoints d'experts et les coprésidents des équipes de mise en œuvre sont soutenus par la Facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'Énergie (EUEI PDF) qui prépare et documente leurs réunions de même que la Conférence de haut niveau du Partenariat Afrique-UE pour l'Énergie et un forum organisé avec des organisations de la société civile.



À ce jour, les membres des groupes conjoints d'experts ont, avec les précieux conseils et le soutien de l'EUEI PDF, préparé et approuvé les documents suivants :

- la Feuille de route du Partenariat ;
- les recommandations formulées par le PAEE envers la Stratégie conjointe Afrique-UE ;
- la Déclaration de la première Conférence de haut niveau du Partenariat qui contient les objectifs politiques à atteindre d'ici à 2020 ;
- le plan d'action 2001 – 2013 du PAEE, et
- les grandes lignes du programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables.



Coprésidents du PAEE lors de la 5^e réunion du Groupe conjoint d'experts, le 15 septembre 2010, à Vienne.

Fiche d'information

Le Partenariat Afrique-UE pour l'Énergie

La première Conférence de haut niveau

La première Conférence de haut niveau du PAEE s'est tenue les 14 et 15 septembre 2010 à la Hofburg, à Vienne, en Autriche. Elle a réuni plus de 300 participants, y compris des ministres, des ambassadeurs et d'autres décideurs de haut niveau venus de 21 pays européens et de 23 pays africains, des Commissaires de l'Union africaine et de l'Union européenne, de même que des universitaires, des personnalités du monde des affaires et des membres de la société civile de toute l'Afrique et de l'Europe.

Les haut responsables réunis à Vienne ont adopté la **Déclaration de la Conférence de haut niveau** comprenant les **objectifs à atteindre à l'horizon 2020** en matière d'accès à l'énergie, de sécurité énergétique, d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique de même que la Feuille de route du PAEE et ont lancé le **Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP)**, qui vise à renforcer la coopération industrielle et commerciale entre les deux continents.

La Déclaration de la Conférence de haut niveau engage, entre autres, les partenaires à atteindre les **objectifs suivants d'ici à 2020** :

- donner **accès** à des services énergétiques modernes et durables à au moins 100 millions d'Africains de plus ;
- accroître les **interconnexions électriques** à la fois sur le continent africain et entre l'Afrique et l'Europe ;
- doubler l'utilisation du **gaz naturel** en Afrique et les exportations vers l'UE ;
- construire de nouvelles **centrales hydroélectriques** d'une capacité de 10 000 MW, réaliser des **éoliennes** générant au moins 5 000 MW et installer 500 MW de toutes formes d'**énergie solaire** de même que tripler les capacités des autres énergies renouvelables, et
- améliorer l'**efficacité énergétique** dans tous les secteurs en Afrique.

Programme de coopération Afrique - UE dans le domaine des énergies renouvelables

Lors de la Conférence de haut niveau du PAEE à Vienne, le 14 septembre 2010, le Commissaire européen pour le développement, Andris Piebalgs, a lancé le Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP).

Le RECP a été créé pour une période de 10 ans et fait partie intégrante du PAEE. Le programme sert de cadre à la coopération entre l'Union européenne et l'Afrique et complète des initiatives en cours telles que le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et la Facilité UE-ACP pour l'Énergie. Il opérera principalement au niveau régional et continental. La contribution prévue de cinq millions d'euros soutiendra une **phase de démarrage du programme d'une durée de trois ans**.

Les domaines d'action prioritaires du programme décennal sont les suivants :

- renforcement du secteur et des marchés des énergies renouvelables en Afrique ;
- mise en œuvre de politiques et de mesures en faveur des énergies renouvelables, y compris pour faciliter leur intégration dans le réseau de distribution ;
- mobilisation des instruments financiers existants et nouveaux pour soutenir les énergies renouvelables en Afrique ;
- recherche, développement, démonstration, éducation et transfert de technologies, axés sur le marché, dans le domaine des énergies renouvelables.

Au cours de la phase de démarrage, le RECP se consacrera en priorité aux activités suivantes :

- suivi et coordination ;
- soutien opérationnel aux politiques en matière d'énergies renouvelables et au développement des marchés, et
- renforcement des capacités de préparation des projets et de mobilisation de financements.

L'EUEI PDF gèrera, coordonnera et assurera le suivi des activités dans la phase de démarrage du RECP en vue de développer ce dernier en un programme décennal.



Elham M.A. Ibrahim, Commissaire aux infrastructures et à l'énergie de l'Union africaine et Günther Oettinger, Commissaire européen pour l'Énergie à la Conférence de haut niveau, du PAEE, le 14 septembre 2010.